

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 31 mars 2016
Rapporteur :
Madame Valérie GACOGNE**

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016 (accusé de réception du 06/04/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Bail OPAC - 12 vieille route de Rosporden - Avenant n°3

Par bail du 1^{er} septembre 1997, l'OPAC loue à la ville de Quimper des locaux sis 12 vieille route de Rosporden occupés par la halte-garderie « Le jardin des Lutins ». Après négociations, il est proposé la prolongation de ce bail pour 15 ans et une réduction du loyer annuel.

Par bail du 1^{er} septembre 1997, l'OPAC loue à la ville des locaux situés 12 vieille route de Rosporden et qui accueillent la halte-garderie « Le jardin des Lutins ».

Ce bail a été conclu initialement pour une durée minimum de 3 ans et une durée maximum de 15 ans renouvelable pour 15 ans soit jusqu'en 2027 sauf dénonciation des parties. Le loyer annuel, réindexé chaque 1^{er} janvier, s'élevait en 2014 à 43 103 €.

Après consultation de France Domaine, il s'est avéré que le loyer est surévalué et que celui-ci pouvait être établi à 32 544.00 € par an.

Après négociations, l'OPAC a accepté de :

- Renouveler le bail pour une durée de 15 ans ;
- Fixer à 32 544.00 € le loyer annuel, qui sera toujours réindexé chaque année.

Ces mesures doivent prendre effet à la date du 1^{er} septembre 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°3 au bail pré-cité.